

A l'attention de :

M. Zhao Yisong, chairman du groupe Huayu

M. Laurent Martin-Gatel, directeur général du Relais Margaux

Mme. Stéphanie Ohron, directrice commerciale du Relais Margaux

Fait à Margaux le 06/07/2026

Objet : Mise en demeure concernant l'entretien du parcours de golf

Madame, Monsieur,

Membres abonné(es), nous vous mettons en demeure de prendre les mesures nécessaires concernant l'entretien du golf. En effet, ce dernier n'est plus assuré correctement depuis plusieurs mois.

En effet, nous constatons les problèmes suivants (photos jointes au courrier) :

- . Fairways non tendus.
- . Greens non tondu, et absence durable de greens avec apparition de mauvaises herbes parasites.
- . Abords des bunkers non entretenus.
- . Absence de station de nettoyage des chariots, clubs et chaussures durant toute la période hivernale
- . Absence de practice de mars à juin.

L'abonnement ou le contrat d'adhésion prévoit une obligation de mise à disposition d'un terrain conforme à une pratique normale du golf. En l'état actuel, le terrain est mal entretenu (fairways, greens, bunkers en mauvais état), le club ne respecte pas cette obligation. Nous rappelons que l'exploitant d'un terrain de golf est tenu responsable des dommages causés par sa négligence (article 1383 du Code civil, aujourd'hui article 1242). Vous devez veiller à la qualité du parcours.

La jurisprudence reconnaît que la mauvaise configuration ou le défaut d'entretien du parcours, malgré les avertissements des usagers, constitue une faute de l'exploitant.

Ces désagréments nuisent non seulement à la qualité de la pratique sportive, mais également à l'image du club auprès de ses membres et de ses visiteurs.

Nous vous sollicitons donc pour :

1. **Faire un état des lieux** du parcours avec le personnel d'entretien.
2. **Mettre en place un plan d'action** correctif (tonte, drainage, réparation des greens, entretien des bunkers, etc.).
3. **Informers les membres** des mesures prises et du calendrier prévu pour le rétablissement d'un niveau d'entretien conforme aux standards du club.
4. **Une réduction du prix de l'abonnement significative et immédiate sur les mensualités et à venir pour l'année 2027**

Comptant sur un retour rapide et sans réponse concrète et satisfaisante dans un délai de 15 jours, nous prendrons les dispositions légales nécessaire afin de faire valoir nos droits.

Cordialement,

Signatures abonné(es)